



DÉNEIGEMENT

Déblaiement de la neige

La Municipalité de Saint-Cergue souhaite rappeler aux automobilistes les dispositions d'application de l'article 2 du règlement communal sur le déblaiement de la neige du 23 décembre 2004: les conducteurs de voitures automobiles ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné.

En vertu de ces dispositions, tout véhicule stationné sur une voie publique, entravant le déblaiement de la neige, sera évacué aux frais du propriétaire. La Municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par les engins de déneigement et de salage, et par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Tournée de déneigement
Le déneigement s'effectue normalement entre 04:00 et 07:00 et il faut environ 3 heures pour déblayer la neige. S'il commence à neiger à 06:00, il faudra donc attendre 09:00 au minimum avant l'évacuation complète de la neige.

Adapter sa conduite

Il convient de rappeler que la sécurité routière hivernale ne dépend pas seulement de l'état des routes. Les usagers doivent adapter la conduite de leur véhicule aux conditions locales et leurs déplacements aux circonstances. L'équipement adéquat des véhicules est également primordial.

Salage et gravillonnage

Le salage et/ou le gravillonnage sont effectués en cas de besoin, ainsi que l'épandage des copeaux.

Parcage hivernal

En cas de chutes de neige et afin de ne pas gêner le déneigement et le salage, des parkings de déstagement sont à votre disposition: Parking de la place Sy-Vieuxville, partie du bas depuis la place pour handicapé, direction local de voirie; Parking du chemin Jean-Jacques Rousseau; Moitié du parking de la route d'Arzier, côté route cantonale. Pour les autres parkings, se conformer à la signalisation en place.

Déneigement privé, entretien des trottoirs et des entrées de propriétés

Nous rappelons que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat de la neige ou de la glace amoncelée sur le trottoir ou l'entrée de leur propriété privée. Il est strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique.

Entretien des toits

Nous rappelons également que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat des glaçons qui se forment au bord des toits. Ces glaçons mettent en danger la sécurité des passants.

Pour le bien de la population, nous espérons que chacun se conformera de bonne grâce aux présentes prescriptions.
Laurent Mathez

RECENSEMENT DES CHIENS

En exécution de l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 décembre 1978, la municipalité de Saint-Cergue invite tous les propriétaires ou détenteurs de chiens acquis ou reçus en 2019 à en faire la déclaration écrite au contrôle des habitants au moyen du formulaire d'inscription disponible à l'administration com-

NAISSANCES

- Eléana SUDAN le 23 septembre;
- Téa WEGMÜLLER le 4 octobre;
- Assia DUMARTHERAY le 10 octobre;
- Charlie BURRI le 14 octobre.

DÉCÈS

- M. Francis WELLS le 2 décembre.

munale ou sur notre site web www.st-cergue.ch, rubrique Vie pratique > Contrôle des habitants > Formalités, d'ici au 31 janvier 2020.

Les contrevenants aux dispositions du règlement sont passibles d'une amende de CHF 100.-, sans préjudice de l'impôt dû.

Les propriétaires sont également tenus d'annoncer les chiens décédés, vendus ou donnés au cours de l'année 2019. Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours par le propriétaire.

Règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (RICC) du 6 juillet 1995

AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Nous demandons aux propriétaires de chiens de ramasser, au moyen des sachets mis à disposition par la commune, les excréments de leur(s) compagnon(s) à quatre pattes.

De plus, nous rappelons qu'il est interdit de laisser son chien seul sans laisse sur la voie publique.

Règlement communal de police du 11 janvier 1995 (articles 28 à 36).

ATTENTION DANGER DE GEL

Pour rappel et comme chaque année, nous vous rendons attentif à protéger vos installations d'alimentation en eau potable de vos maisons, résidence primaire ou résidence secondaire. Pour pallier un désagrément de dégât des eaux, nous vous conseillons de mettre vos installations en pleine sécurité «HORS GEL». Deux solutions s'offrent à vous:

- pour une résidence primaire, nous vous suggérons de bien conserver une température pour une protection gel dans vos sous-sols et vos locaux techniques. Même si vous partez quelques jours ou si vous allez en vacances pendant les fêtes de fin d'année, attention à bien fermer toutes vos fenêtres d'aération;
- pour les résidences secondaires, nous vous suggérons fortement de garder les mêmes conditions qu'une résidence primaire, sauf si votre alimentation en eau potable reste inactive pendant toute la saison hivernale; c'est pourquoi, nous vous conseillons de fermer votre installation, de la purger correctement et ce dès les premiers grands froids; néanmoins et malgré cela, nous vous conseillons de bien conserver une température protection gel avec un chauffage au minimum.

Dominique Gafner

POSTE DE RESPONSABLE TECHNIQUE POUR LE SKI DE FOND

La commune de Saint-Cergue est à la recherche de personnel local pour seconder l'équipe technique actuelle du ski de

SÉANCE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 2019 LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 15/2019

Budget 2020.
Par: 34 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 16/2019

Demande d'autorisation de vendre la parcelle no 142, annexe de l'Observatoire, d'une surface de 3 274 m².
Par: 33 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL:

- Mardi 24 mars 2020;
- Mardi 9 juin 2020;
- Mardi 6 octobre 2020;
- Mardi 8 décembre 2020;
- A 20:00 selon l'ordre du jour.

CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE

Place Sy-Vieuxville 1
Case postale 103
1264 Saint-Cergue
T 022 360 11 46
commune@st-cergue.ch
www.st-cergue.ch

Horaire:

Lundi, mercredi, vendredi
07:30-11:00
Jeudi 14:00-19:00
Mardi fermé
Fermé du lundi 23 décembre à 11:00 au lundi 6 janvier à 07:30

OURISME

Place Sy-Vieuxville 3
T 022 360 13 14
Horaire (HIVER):
Semaine
08:30-12:00 / 13:30-16:30
Fermé lundi hors des vacances scolaires

BIBLIOTHÈQUE

Chemin du Carroz-d'Amont 11
T 022 360 14 51
Horaire:
Mercredi
15:30-18:30
Jeudi, vendredi
10:00-12:00

DÉCHÈTERIE

Route de Télésiège 1
Horaire:
Mardi, mercredi, vendredi
10:00-12:00 / 15:00-18:00
Samedi
09:00-12:00 / 14:00-18:00
Voir horaires de fin d'année dans l'article de la page 3

fond. Il s'agit d'un poste sur le long terme, avec une première année de formation et les suivantes en tant que technicien responsable du balisage et du damage des pistes.

La personne recherchée doit avoir une excellente connaissance du territoire de la commune, y compris s'il est recouvert de neige, être en bonne santé, robuste et disponible de fin octobre à fin avril. La poste de travail est complètement dépendant des conditions météorologiques, la personne doit donc être très flexible dans les horaires et être disposée à travailler de bonne heure ou en fin de journée pour le damage avec les Ratrack.

Idéalement, ce poste conviendrait à un jeune retraité habitant St-Cergue et désireux de s'investir pour plusieurs années dans cette fonction. Pour cette saison d'hiver 19/20 la personne sera en formation avec l'équipe actuelle.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser au soussigné, syndic, responsable du ski de fond, au 079 432 16 90 ou contacter le greffe municipal.

Pierre Graber

SKI DE FOND, PARKING DE LA GIVRINE ET OFFRE DE TRANSPORTS PUBLICS (TP)

L'équipe technique ainsi que les vendeurs de vignettes sont prêts pour cette nouvelle saison de ski de fond, les habitués ont déjà pu commander leur vignette annuelle et les pistes seront damées dès que la couche de neige atteindra 50 cm.

Cette année encore, le parcage des voitures se fera le long de la route cantonale et sur le parking de droite (direction La Cure) à la Givrine. Le nouveau parking est toujours en phase de comblement (phase 1 du projet) et n'est toujours pas en fonction.

Nous recommandons aux skieurs de fond de prendre le train pour monter à la Givrine ou à La Cure.

Pensez aussi à la possibilité de faire des trajets uniques et retours par les transports publics.

Dès le 15 décembre 2019, la ligne Car postal 720 (Allaman, St-George, Le Marchairuz) fonctionnera tout l'hiver les samedis et dimanches (3 aller-retour/jour).

Pierre Graber

ANIMATIONS SUR LES PISTES DE SKI DU VILLAGE

Nous préparons trois événements qui auront lieu sur les pistes de ski au centre de St-Cergue. Le dimanche 2 février, l'après-midi, nous convions les enfants des classes 1P à 6P à participer à une compétition de ski. Pour les jeunes skieurs aguerris, une descente sur la piste du Bois leur permettra de se lancer un défi. Les jeunes skieurs débutants pourront essayer leur talent sur la «babypiste». Pour les uns et les autres, il sera possible de décrocher une médaille!

Le soir du vendredi 14 février - jour de la St-Valentin - aura lieu la troisième édition du Kiss & Ski. A cette occasion, vous pourrez descendre la piste de ski en cortège, en portant un flambeau. Si vous préférez rester en bas de la piste, vous pourrez boire un vin chaud et manger une raclette tout en observant le serpent lumineux descendre la piste.

Le soir du samedi 7 mars, en fin de saison, nous invitons plus spécialement les personnes qui pratiquent le Télémark, ou les personnes qui veulent essayer cette discipline si gracieuse. Il y aura du matériel d'essai et des moniteurs de ski pour prodiguer des conseils. Pour épicer la soirée, nous encourageons tous à se déguiser!

Ces activités hivernales sont organisées par l'Ecole Suisse de Ski section La Dôle, par Région de Nyon, par Nyon Région Tourisme, et évidemment par la Commune de St-Cergue. Nous bénéficions aussi de l'appui de notre ligne de train NSICM. La patinoire s'associe également à ces événements.

Françoise Samuel



Photo: Françoise Samuel

BILLET DU SYNDIC

A peine les vaches redescendues en plaine lors de la Désalpe que nous voilà déjà en décembre, dans la période de l'Avent qui précède Noël. Le village n'a pas encore complètement revêtu son manteau blanc, mais les essayages ont déjà eu lieu; froid et soleil sont au rendez-vous. Comme chaque année à pareille époque, la magie de Noël opère pendant les longues nuits de décembre, car le village s'est paré des décorations de Noël et de magnifiques sapins décorés par notre voirie que je remercie ici.

Le marché de Noël du 23 novembre à ouvert cette période de l'Avent. Comme chaque fois, ce fut un succès bien mérité pour Nathalie et Naomi Carco et leur équipe que l'on remercie encore pour leur investissement pour cette manifestation. Ce ne sont pas moins d'une cinquantaine d'exposants qui sont venus à Saint-Cergue.

Une semaine plus tard, le 30 novembre, les habitants de Saint-Cergue étaient invités par la

municipalité pour inaugurer la nouvelle école du Vallon en présence d'hôtes illustres, notamment Madame la conseillère d'Etat Cesla Amarelle, le président du Grand Conseil Yves Ravenel, Madame et Monsieur les préfets du district et tous les syndics de la ligne du NSICM ou/et leurs représentants, le directeur des Etablissements Primaires et Secondaires de Genolier et Environs (EPSGE) M. Lager.

Sous la houlette de Paul Ménard, maître de cérémonie, la partie officielle a duré une bonne heure pendant laquelle se sont exprimés le soussigné qui a relaté l'historique politique et les différentes étapes de la construction de l'école, l'architecte Mme Carnal s'est exprimée très poétiquement sur la préservation de l'écrin de verdure du Vallon pour nos jeunes enfants, Mme Amarelle nous a rappelé ses souvenirs d'enfance passés à St-Cergue et M. Lager nous a prodigué un discours «sans file» inspiré des célèbres discours de Ciceron dont il a le secret,

sur le rôle de l'école et de l'apprentissage pour lutter contre l'ignorance. Les discours furent agrémentés par plusieurs productions des enfants classés à Saint-Cergue (158 enfants), des tous petits au plus grands, depuis l'âge de 4-5 ans jusqu'à 10-11 ans. Tous étaient sur scène pour entonner des chants sous la direction de Mme Jaccard. Après l'apéritif dans le Vallon et le coupé de ruban la nouvelle école ouvrait ses portes aux visiteurs accueillis par les maîtresses qui avaient préparés quelques démonstrations. La fête fut belle et cette belle réalisation, baignée de lumière naturelle, a donné envie à plus d'un habitant de retourner sur les bancs de l'école.

Au nom de la municipalité et des employés communaux, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Noël et une bonne et heureuse année 2020, que la santé, le bonheur et la prospérité vous accompagnent tout au long de l'année.

Pierre Graber



Arrivée du Père-Noël
24 décembre à 18h15

Descente aux flambeaux à 18h00
Petits cadeaux pour les enfants
Verre de l'amitié

Organisation : commune de St-Cergue

MANIFESTATIONS

ARRIVÉE DU PÈRE NOËL
Mardi 24 décembre
SOUPE ET VIN CHAUD
Mardi 31 décembre
FÊTE DES ENFANTS ET COMPÉTITION DE SKI
Dimanche 2 février
KISS&SKI
ET DESCENTE AUX FLAMBEAUX
Vendredi 14 février
TÉLÉMARK ET DÉGUISEMENTS POUR LA FIN DE LA SAISON DE SKI
Samedi 7 mars

PLUS D'INFORMATIONS SUR
www.st-cergue.ch
> VIE SOCIALE
> MANIFESTATIONS



Photo: Françoise Graber

LE COIN DES ÉGLISES

PAROISSE PROTESTANTE
Un zeste de justice

Une nouvelle année commence toute empreinte de nos bons vœux. Chaque personne forme le souhait que ce ne soient pas des vœux pieux. Force est de constater que, malgré les vœux de paix réitérés chaque année par les grands de ce monde, le monde n'est pas en paix. Depuis 1945, plus de cent conflits armés ont eu lieu entraînant la mort de plus de 41 millions de personnes! Les femmes et les hommes d'aujourd'hui aspirent à la paix. Nous sommes de ceux-là. La paix était au cœur du message du Christ. Mais, il ne s'est pas contenté d'apporter une espérance au monde, il les a aussi nourri concrètement. Un ventre creux, un esprit en souci du lendemain n'en ont rien à faire d'une espérance dans l'au-delà. Ces situations, la Suisse n'en est pas exempte. C'est pourquoi nous avons décidé d'ouvrir un stand d'aide alimentaire en libre accès dans le sas d'entrée de l'église. Par ce simple geste, nous espérons apporter un zeste de justice. C'est bien à cela que Jésus nous convie quand il dit: "Cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice". Le Royaume de Dieu dont Jésus a parlé n'est pas le monde des Bisounours - un monde sirupeux qui intoxique nos esprits - mais un royaume où règne la justice. Que celles et ceux qui ont beaucoup n'hésitent pas à déposer de leur superflu. Que celles et ceux qui manquent de l'essentiel n'hésitent pas à venir se servir. **Un bout de chemin** Nous cheminons avec plus ou moins de bonheur(s), plus ou moins d'amour(s), plus ou moins de casserole(s)... Vous souhaitez partager un bout de chemin avec d'autres pèlerins du monde.

Rejoignez un des parcours animé par Philippe, par exemple un petit parcours de spiritualité, un atelier d'écriture d'histoire de vie, un parcours Revivre pour les séparés ou les divorcés... La carte détaillée de ces parcours est sur le site de la paroisse

(<https://saintcergue.eerv.ch>) ou envoyer par courrier. Inscription auprès de Philippe (076 688 33 14). **Venez sans autre** Le dimanche après le culte, Philippe reçoit quatre à cinq personnes pour le dîner (12:00 à 14:30).

La présence au culte n'est pas un ticket d'entrée. Inscription auprès de Philippe (076 688 33 14). Vous pouvez aussi rencontrer Philippe au Comptoir du Vieux Château, chaque samedi entre 8:30 et 10:00. **Philippe Zannetti**

Messe de Noël
Mardi 24 décembre 2019
16h00
Chapelle catholique de St Cergue
Vin chaud offert à la sortie

Photo: Eglise catholique

LE COIN DE L'ÉCOLE



Photo: Françoise Graber

NOUVELLE ÉCOLE DU VALLON

Le projet d'école du Vallon a été commencé sous l'ancienne législation en 2013 par Mme C. Gallay syndique et Mme D. André municipale des écoles et par la votation du préavis 15/2013 d'étude d'avant-projet, suivi en 2014 par l'étude d'implantation. En 2015 le conseil communal acceptait le préavis 01/2015 de CHF 1,068 million pour une école, 1 UAPE, la rénovation du chauffage à distance (CAD) et un parking à étages. En 2016, de nouvelles orientations ont été prises et le site du Vallon n'accueillera qu'une école et une UAPE. En 2017, le Conseil communal accepte le préavis 06/2017 de CHF 6,235 millions pour financer la construction de l'école et de l'UAPE du Vallon. La construction a commencé en octobre 2017, juste après la fête de la Désalpe et s'est terminée en août 2019 pour la rentrée scolaire. Pendant 2 ans, la commission de construction composée de la municipalité, de M. Y. Demierre, et M. Chollet, de M. Lagger et de l'architecte Mme Carnal s'est réunie environ tous les 15 jours pour

prendre les décisions techniques afin de réaliser les aménagements de ce bâtiment scolaire. Le bâtiment offre de grands espaces, 1 salle des maîtres, le bureau du directeur, 8 classes de 80 m² dont une qui peut être divisée en deux, un espace de dégagement, une UAPE de 36 places et deux grandes caves, le tout relié par des escaliers et un ascenseur. La qualité de construction en béton avec revêtements en bois à l'intérieur est garante de longévité, de sécurité et de coûts d'entretien réduits. A l'extérieur, elle bénéficie d'un préau couvert et les enfants profitent de l'immense cour devant le Vallon pour les récréations. Ce projet aura été imaginé par le bureau d'architecture EO de Lausanne et complètement financé par les contribuables saint-cerguois. En principe, un projet de construire une école n'est pas très complexe, mais si on y ajoute une croissance de la population importante due à un boom des constructions, les réformes scolaires et l'interdépendance des communes de l'association scolaire intercommunale, cela fait qu'en 6 ans, le projet a complètement changé et le cahier des charges initial a dû être maintes fois adapté à de nouveaux paramètres. C'est pourquoi, il aura fallu

aussi construire l'extension de 2 classes supplémentaires qui étaient normalement prévue pour le futur, passant ainsi de 6 classes à 8 classes. Parallèlement, la place des fêtes du Vallon a été goudronnée, un nouvel éclairage public a été installé. Nos fêtes villageoises qui avaient été passablement perturbées par les chan-

tiers ont déjà pu reprendre possession de cette surface agrandie lors de la dernière Désalpe. Ainsi se termine un des nombreux projets que la municipalité a géré durant cette législature et qu'elle est fière de mettre à disposition pour les enfants du village et les futures générations. **Pierre Bernini**



Photo: Françoise Graber

DÉCHÈTERIE COMMUNALE

Horaires de fin d'année

- mardi 24 décembre ouverture de 09:00 à 12:00;
- mercredi 25 décembre fermé;
- vendredi 27 décembre ouverture normale;
- samedi 28 décembre ouverture normale;
- mardi 31 décembre ouverture de 09:00 à 12:00;
- mercredi 1er janvier fermé;
- jeudi 2 janvier fermé;
- vendredi 3 janvier ouverture normale;
- samedi 4 janvier ouverture normale.

Élimination des cendres de bois

Les ménages privés, l'artisanat et l'industrie produisent des cendres de bois, qui doivent être éliminées dans le respect de l'environnement afin de préserver les eaux, les sols et l'air. Les cendres de bois issues des cheminées ou des petits poêles à granulés, peuvent être éliminées dans les usines d'incinération d'ordures ménagères par le biais des sacs blancs taxés. Par contre, les cendres issues des chaudières des ménages, de l'artisanat et de l'industrie, ainsi que les poussières de filtres, issues de l'utilisation thermique du bois de chauffage, doivent être récupérées dans des bennes prévues à cet effet. **Laurent Mathez**

PLAN DE GESTION 2017-2031 DES FORÊTS COMMUNALES

Le plan de gestion des forêts communales de St-Cergue s'inscrit dans le cadre d'une ligne stratégique de concrétisation des objectifs sylvicoles à atteindre. Il découle des lois fédérales et cantonales sur les forêts et du plan directeur forestier au niveau régional (Ouest vaudois). Le dernier plan de gestion datait de 1976. Le plan de gestion actuel est valable de 2017 à 2031. Le plan de gestion des forêts commu-

nales définit les objectifs et les mesures de gestion à prendre à moyen terme (15 ans). Il est l'outil principal du propriétaire et du gestionnaire. Ce document affirme les vocations multiples des massifs forestiers et la sauvegarde des intérêts de tous les milieux intéressés. Cette démarche s'intègre dans les efforts entrepris par la commune de St-Cergue pour gérer ses forêts dans le respect d'un équilibre à long terme en faveur de l'intérêt général. Son application est formulée annuellement par un programme des travaux et un contrôle d'exécution. Le plan de gestion est élaboré, entre autres, suite à un inventaire qui détermine l'accroissement des arbres, afin de déterminer le volume de bois qui peut être exploité chaque année sans diminuer le matériel forestier présent. Il fixe également les objectifs de préservation de la biodiversité, des forêts à fonction protectrice contre les chutes de pierres, ainsi que l'aspect à caractère social. La synthèse du plan de gestion actuel confirme une bonne gestion passée et présente des forêts de la commune. Entre 1976 et 2016, 99% de la possibilité de coupe a été réalisée. Nos forêts sont saines et il convient de poursuivre un entretien soutenu des forêts et pâturages. La création d'une réserve forestière, ainsi que d'îlots de vieux bois et arbres habitats répartis sur l'ensemble du territoire communal, assure et améliore la diversité de l'écosystème forestier. **Alain Perusset**

SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS

Acteurs indispensables du maintien à domicile, les proches aidants s'engagent au quotidien auprès de leur proche - enfant ou adulte - pour qu'il puisse rester à la maison malgré ses problèmes de santé ou d'autonomie. Dans ce rôle exigeant, les proches aidants peuvent compter sur le soutien des CMS.

Les CMS considèrent la famille et l'entourage comme des partenaires privilégiés du projet de vie à domicile. Dans les situations qu'ils suivent, l'ensemble des intervenants des CMS s'engagent à encourager, favoriser et faciliter la participation des proches aidants pour leur permettre d'exercer leur solidarité envers leur proche. Avec l'accord de ce dernier, les CMS associent, autant que possible et sans contrainte, la famille et l'entourage à la définition de son projet de vie à domicile. Afin d'accorder également une attention nécessaire à la situation personnelle des proches aidants, des professionnels du CMS spécifiquement formés et sensibilisés à leurs besoins peuvent leur proposer gratuitement et sans engagement:

- un accompagnement individuel afin d'avoir un moment privilégié d'échange pour faire le point sur sa situation, clarifier ses besoins, partager ses réflexions et préoccupations recevoir des conseils sociaux ou être orienté vers d'autres structures partenaires;
 - une carte d'urgence Proche Aidant qui facilite la mise en place de mesures nécessaires auprès de la personne aidée en cas d'incapacité imprévue du proche aidant à fournir son aide habituelle et à organiser son remplacement.
- Ces prestations s'inscrivent dans le cadre du programme cantonal du soutien aux proches aidants financé par le Département de la santé et de l'action sociale, qui a pour objectif d'informer, d'accompagner et soutenir financièrement les personnes qui aident un proche de tout âge atteint dans sa santé ou son autonomie. Vous souhaitez en savoir plus? Prenez contact avec le CMS du lieu de domicile de la personne que vous aidez. Pour Saint-Cergue, c'est le CMS Gland Région, chemin de Montoly 3, 1196 Gland, 022 999 67 20. **Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD)**

LIVRAISONS DES REPAS DU CMS

Les personnes âgées qui ne sont plus en

mesure de cuisiner, peuvent se faire livrer un repas. Ce service est organisé par le Centre Médico-Social (CMS) de Gland. Les repas sont acheminés jusqu'à Saint-Cergue. Ensuite ils doivent être distribués aux personnes bénéficiaires de ce service. Pour faire cette distribution, qui a lieu avant midi, nous avons besoin d'automobilistes bénévoles. Les personnes qui nous aident pour cette tâche ne sont pas rémunérées, mais elles sont défrayées (frais pour les trajets en voiture). Est-ce que vous pourriez envisager de nous aider pour cette tâche une fois par semaine? Veuillez svp prendre contact avec Mme Christine Hediger, christined@yahoofr, 079 402 18 54. **Françoise Samuel**

LA PATINOIRE VOUS ACCUEILLE

Les fervents de la glace ont pu se rendre compte que la patinoire est tout à fait gratuite cette année. Même les patins sont mis à disposition pour ceux qui n'en auraient pas! Le but est de créer un engouement maximal pour cette activité et ce lieu. Nous espérons que de très nombreux enfants et adultes viennent se détendre, pratiquer un sport, et interagir amicalement sur cette surface lisse. Pour nous adapter à la demande, nous ouvrons le jeudi vers 15h30, afin que les enfants puissent aller patiner directement après l'école. Les activités que nous proposons cette saison sont le patinage artistique, l'Eisstock (une sorte de pétanque sur glace), et le hockey. L'enthousiasme autour de ce sport donne naissance au hockey club «Les Lynx de St-Cergue». Le meilleur moyen pour connaître les horaires de ces activités au jour le jour est de consulter la page Facebook «Patinoire de St-Cergue». **Françoise Samuel**

INTERVENTION DES POMPIERS

Peu avant 15:30, un vendredi, une voisine informe la centrale d'alarme des pompiers (118) qu'un chalet à côté de chez elle est la proie des flammes. Le SDIS Nyon-Dôle - Site de Saint-Cergue, avec un renfort de Nyon, est alors mobilisé pour un incendie important avec un volume conséquent dont le feu a déjà percé la toiture. L'officier chef d'intervention de Saint-Cergue est sur place moins de 6 minutes après l'alarme, suivi directement par des moyens lourds également venus de Saint-Cergue. Les premières minutes sont déterminantes au bon déroulement d'une intervention. Alors que l'officier fait sa reconnaissance et met en place sa tactique d'intervention, son équipe s'attelle à la mise en place des conduites afin d'alimenter en eau les camions, puis procéder à l'extinction du chalet en feu. La toiture ainsi que la façade sont en embrasement total. C'est alors que la centrale d'alarme informe le chef d'intervention que deux chiens sont prisonniers des flammes. La tactique change et il faut faire

vite: une équipe de porteurs d'appareils respiratoires est engagée pour s'introduire dans la bâtisse en flammes et récupérer les deux animaux, qui sont évacués sains et saufs avec plus de peur que de mal. Il aura fallu une vingtaine de pompiers avec l'appui d'une échelle automobile pour venir à bout de l'incendie. Heureusement il n'y a aucun blessé à déplorer! Je tiens à souligner et mettre en avant le remarquable travail des deux officiers qui ont dirigé cette intervention, ainsi que de tous les sapeurs engagés ayant oeuvré afin de sauver les deux chiens et lutter contre cet incendie. **Cap Michael Zeiler**



Illustration: SDIS Nyon-Dôle - Site de Saint-Cergue - Gabriel Bernini

SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

Les patrouilleuses et patrouilleurs, équipés de gilets jaunes, aident les enfants à traverser les trois carrefours principaux du centre de St-Cergue - avec leurs palettes, ils arrêtent la circulation avant d'inciter les jeunes piétons à traverser la route. Les «pédibusistes»,

AIRBNB ET CHAMBRES D'HÔTES

En effectuant une recherche sur internet, nous constatons que de nombreux appartements et chambres sont loués sur le territoire de notre commune. Or les propriétaires de ces logements ne se sont pas annoncés à notre administration. Pour rappel, selon le règlement de la taxe régionale de séjour, disponible sur notre site www.st-cergue.ch dans la rubrique Vie pratique > Règlements, les personnes chargées de percevoir la taxe régionale de séjour sont tenues d'établir à la fin de chaque mois un décompte des taxes encaissées même si, durant le mois en cause, elles n'ont pas perçus de taxes (article 16). La Municipalité de la commune intéressée réprime les soustractions des taxes conformément aux dispositions de l'arrêté d'imposition; elle réprime par l'amende l'inobservation des dispositions du présent règlement (article 23). Sans retour du formulaire ad hoc, disponible à l'administration communale, dûment complété par les propriétaires concernés pour l'année 2019 d'ici au 10 janvier 2020, nous nous verrons obligés d'appliquer le règlement. **Dominique Gafner**

Les Z'amis de St-Cergue vous invitent pour un vin chaud et une soupe de fin d'année
Mardi 31 décembre 2019
17h30 à 19h
devant l'office du tourisme
St-Cergue